CONSOLIDATION & DÉVELOPPEMENT

POLITIQUE FCDE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

I
Généralités
p. 2

II
Gouvernance en matière d'ESG
p. 3

1. Équipe interne
2. Comité ESG
3. Séminaire ESG annuel

III
Risques et PAI en matière de durabilité en rapport avec le processus d'investissement
p. 4

1. Présentation
2. Restrictions d'investissement
3. La durabilité dans le processus d'investissement

IV
Empreinte carbone et changement climatique
p. 7

V
Risques de durabilité et politique de rémunération
p. 8

VI
Diversité
p. 9

1. L'engagement FCDE pour la diversité
2. Actions des sociétés du portefeuille en faveur de la diversité

Note (*) : Principal Adverse Impacts

CONSOLIDATION
& DÉVELOPPEMENT

1 GÉNÉRALITÉS

La durabilité est au cœur des préoccupations de FCDE et constitue une composante importante de sa stratégie en tant qu'investisseur depuis 2015. FCDE a instauré un cadre ESG ambitieux et structuré, reposant sur une approche globale à chaque étape du processus d'investissement. Tant FCDE que les entreprises du portefeuille témoignent d'un engagement commun en matière d'ESG et appliquent un processus d'amélioration continue dans le but de créer de la valeur durable. La stratégie de durabilité FCDE s'appuie sur la priorité donnée à des améliorations ESG ciblées, adaptées à l'analyse de rentabilité de chaque entreprise en portefeuille.

La présente **Politique en matière de durabilité** vaut pour l'ensemble des activités d'investissement de FCDE. Elle assure le respect des exigences énoncées aux articles 3, 4 et 5 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 dit *Sustainable Financial Disclosure* (SFDR) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Le SFDR repose sur le principe de la double matérialité et identifie deux principaux types de risques :

- **Risques de durabilité** : un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.
- **Principales incidences négatives (PAI)** : les PAI des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, lesquels sont définis comme des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

FCDE tient compte de l'impact de ses décisions d'investissement sur les facteurs ESG MAIS AUSSI de l'impact des facteurs ESG sur la valeur de ses investissements

Conformément au SFDR, la présente Politique vise à démontrer de quelle façon FCDE intègre dans ses procédures les risques de durabilité liés aux processus de prise de décision et de due diligence en lien avec les PAI.

GOUVERNANCE EN MATIÈRE D'ESG

ÉQUIPE INTERNE

L'approche ESG de FCDE, mise en œuvre par tous les membres de l'équipe d'investissement au niveau des sociétés du portefeuille, est gérée par une équipe de trois personnes au niveau corporate. Composée de **Charlotte Lepetit** (Associée, Secrétaire Générale), **Réjean Guern** (Associé) et **Jules Bosser** (Principal), cette équipe coordonne la politique interne en matière de durabilité, y compris la gestion des risques et des PAI des investissements en matière de durabilité et veille à son amélioration continue et au respect des règlements en vigueur.

COMITÉ ESG

FCDE a mis en place un Comité ESG annuel composé de deux **Associés FCDE** (**Charlotte Lepetit** et **Réjean Guern**) auquel participe un cabinet de conseil spécialisé.

Le Comité ESG a pour objectif de suivre, partager et coordonner les progrès réalisés par les entreprises du portefeuille concernant les enjeux de durabilité qui ont été fixés. Pour chaque société du portefeuille, le Comité ESG examine les questions suivantes avec l'équipe d'investissement :

- La performance de l'entreprise en matière de durabilité, y compris l'analyse des risques de durabilité et les PAI des investissements sur les facteurs de durabilité
- Les actions qui ont été - et seront - engagées en vue de créer de la valeur durable pour l'entreprise
- Les indicateurs clés de performance (KPI) qu'il convient de surveiller afin d'améliorer cette performance et de limiter les risques de durabilité

Le Comité ESG formule des recommandations que les équipes d'investissement doivent mettre en œuvre et surveiller eu égard aux sociétés du portefeuille.

SÉMINAIRE ESG ANNUEL

Chaque année, un cabinet de conseil spécialisé organise une formation sur la durabilité, à laquelle participe toute l'équipe FCDE. Ce séminaire porte notamment sur le partage des résultats de la campagne annuelle de reporting sur la durabilité menée par FCDE auprès des sociétés du portefeuille ainsi que sur les résultats de la consultation du Comité ESG. Ce séminaire sert également de forum de discussion sur les perspectives concernant les bonnes pratiques en matière de durabilité susceptibles d'avoir des retombées positives en matière d'ESG et de durabilité.

CONSOLIDATION
& DÉVELOPPEMENT

III RISQUES ET PAI EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

VUE D'ENSEMBLE

FCDE identifie, analyse et contrôle les risques de durabilité et les PAI des investissements à chaque étape du processus d'investissement, tout en adaptant son approche au cas par cas de manière à garantir la pertinence et l'efficacité de sa stratégie ESG.

FCDE a commencé à prendre en compte les risques ESG et de durabilité dans sa politique d'investissement et as politique de gestion des risques en 2015. La Politique en matière de durabilité FCDE repose sur trois étapes clés : la due diligence préalable à l'investissement ; la présentation au Comité d'investissement des risques, opportunités et enjeux ESG associés à l'investissement proposé ; et le suivi post-investissement des objectifs, plans d'action et progrès réalisés.

Prise en compte de la durabilité dans le processus d'investissement FCDE

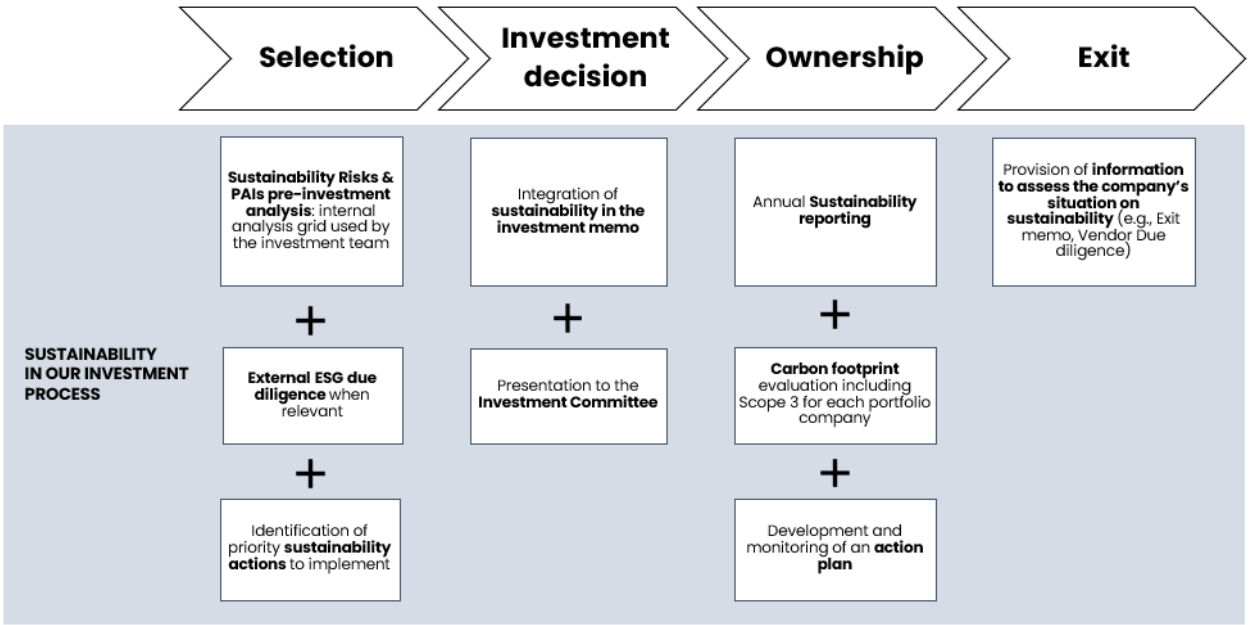

RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT

FCDE exclut certains secteurs d'investissement pour des raisons éthiques et n'investit pas dans des entreprises situées dans des pays non-coopératifs en matière de lutte contre la corruption et le financement du terrorisme.

Les Fonds ne sont pas autorisés à investir, directement ou indirectement, dans des sociétés :

- dont l'activité consiste principalement à produire, vendre, stocker ou fournir des services relatifs aux armes à feu, et en particulier aux armes à sous-munitions, aux bombes à fragmentation, aux mines terrestres et aux mines antipersonnel
- dont l'activité consiste ou est liée de quelque manière que ce soit à la prostitution
- dont l'activité consiste à fabriquer des produits du tabac (seuil d'application : recettes supérieures à cinq pour cent (5 %) des recettes totales de l'entreprise concernée)
- dont l'activité principale, ou dont la majeure partie des recettes provient de la production, l'exploitation, la vente et/ou la distribution de tabac,
- impliquées dans la production, la vente ou le stockage d'armes chimiques, biologiques et contenant de l'uranium appauvri
- qui se rendent coupable de violations répétées et graves d'un ou plusieurs des dix principes du Global Compact, sans prendre d'action corrective crédible
- qui promeuvent le charbon (c'est-à-dire des sociétés qui développent ou prévoient de développer de nouvelles capacités de charbon thermique au sein de leur chaîne de valeur - exploitation minière, production, services aux collectivités et infrastructures de transport)
- dont l'activité principale, ou dont la majeure partie des recettes provient de l'extraction, l'exploitation, la vente et/ou la distribution de charbon thermique ou métallurgique

RISQUES ET PAI EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

- Analyse de durabilité interne en phase de pré-investissement

Dans le cadre du processus pré-investissement, FCDE effectue systématiquement une analyse de durabilité interne afin d'examiner les risques, les opportunités et les PAI en matière de durabilité de chaque entreprise cible au regard des facteurs de durabilité. En outre, une procédure de due diligence externe concernant les questions de durabilité est effectuée le cas échéant (c'est-à-dire pour la plupart des entreprises cibles).

- Mémorandum pré-investissement

Les résultats de l'analyse pré-investissement sont compilés dans le mémorandum d'investissement et discutés avec les membres du Comité d'investissement. Ces discussions permettent d'identifier les principales actions à mettre en œuvre en matière de durabilité afin de gérer les risques et opportunités et les PAI des investissements sur les facteurs de durabilité.

- Campagne annuelle de reporting sur la durabilité post-investissement

Afin d'encourager les entreprises du portefeuille à accomplir des progrès dans le domaine de la durabilité et à prendre en compte les risques de durabilité et les PAI, FCDE mène une campagne annuelle de reporting sur la durabilité. La collecte de données quantitatives et qualitatives sur ces KPIs permet à FCDE d'évaluer les progrès accomplis et d'analyser les performances en matière de durabilité des entreprises du portefeuille selon 4 catégories :

Governance

- Operational governance
- Shareholder governance
- Ethics
- Human Rights
- Data Protection
- Governance/ CSR monitoring

Environmental Footprint

- Environmental Management
- Energy consumption and Carbon footprint
- Water consumption
- Waste
- Climate change, environmental risks exposure & initiatives
- Nuisances
- Biodiversity
- Taxes and litigations

Social Footprint

- Workforce
- Employment and Job creation
- Temporary work and Overtime Hours
- Parity and Diversity
- Absenteeism
- Health and Safety
- Training
- Labor relations
- Well-being
- Compensation & benefits

Stakeholders

- Organization
- Responsible purchasing
- Suppliers
- Community

Grâce à cette analyse, FCDE définit le niveau des enjeux et de la maturité des entreprises du portefeuille concernant les questions environnementales, sociales et de gouvernance, parmi lesquelles l'éthique des affaires, l'énergie, le carbone, la biodiversité, la rotation des effectifs et l'absentéisme, les conditions de travail, la diversité, etc. Les risques de durabilité et les PAI sont identifiés dans le cadre de cette analyse, en particulier lorsque l'écart entre le niveau des enjeux et le niveau de maturité est significatif. Un plan d'action est ensuite défini et revu chaque année avec les équipes de direction des entreprises du portefeuille, dans le but d'améliorer leurs pratiques et d'atténuer ces risques.

CONSOLIDATION
& DÉVELOPPEMENT

Cartographie du niveau des risques de durabilité et de maturité des entreprises du portefeuille

(exemple servant d'illustration)

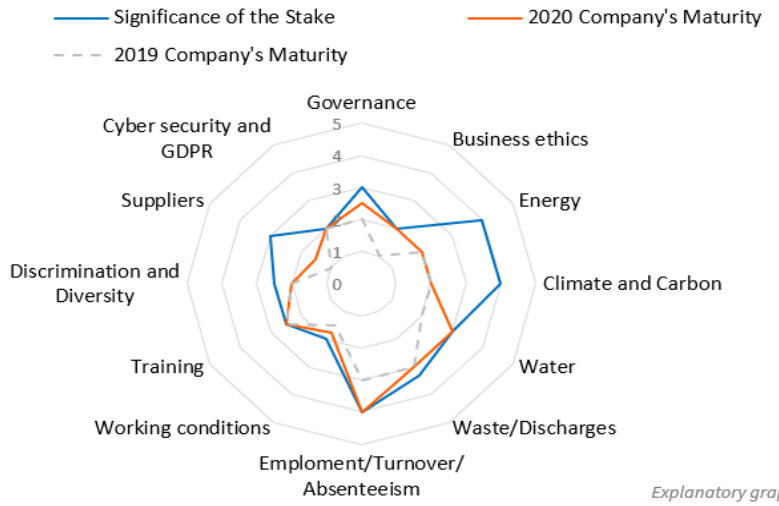

Explanatory graph

Pour chaque domaine évalué, les niveaux d'enjeux et de maturité sont notés sur une échelle de 5.

Enjeux : 0 = pas d'enjeu ; 5 = enjeu significatif

L'enjeu est noté en fonction de la taille de l'entreprise, de son secteur d'activité, des pays dans lesquels elle opère, des données communiquées et, dans une moindre mesure, en fonction des autres entreprises du portefeuille.

Maturité : notée en fonction du niveau d'enjeux et des éléments suivants :

- ✓ L'entreprise a-t-elle conscience de l'enjeu ?
- ✓ L'entreprise a-t-elle mis en place des politiques pour faire face à cet enjeu ?
- ✓ L'entreprise assure-t-elle le suivi de données quantitatives sur cet enjeu ?
- ✓ Les résultats sont-ils satisfaisants (en valeur absolue, en intensité, par rapport à la référence et en termes d'évolution dans le temps) ?
- ✓ L'entreprise a-t-elle fait tout ce qui était en son pouvoir pour répondre à l'enjeu, et existe-t-il une marge d'amélioration potentielle ?

Plus l'écart entre le niveau d'enjeu et le niveau de maturité est important, plus le risque ESG est élevé.

CONSOLIDATION
& DÉVELOPPEMENT

IV EMPREINTE CARBONE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Chaque année, FCDE élabore avec un cabinet de conseil spécialisé un rapport complet sur la durabilité à l'intention des investisseurs, qui synthétise les actions en matière de durabilité, y compris les données consolidées et les tableaux de bord des sociétés du portefeuille dans ce domaine. Les tableaux de bord, qui présentent les principales données sur la durabilité de l'entreprise et les axes d'amélioration, sont communiqués et discutés avec chaque entreprise afin de créer une dynamique de collaboration en vue d'améliorer les pratiques au fil des ans.

Dans le cadre de cette campagne annuelle de reporting sur la durabilité, FCDE réalise une empreinte carbone complète des émissions de GES (gaz à effet de serre) produites par les entreprises du portefeuille, conformément à la classification de la norme *GHG Protocol Corporate Standard* :

- Scope 1 – les émissions directes de GES provenant de sources détenues ou contrôlées par la société
- Scope 2 – les émissions indirectes de GES provenant de la production d'énergie achetée
- Scope 3 – les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées dans le scope 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète de l'entreprise, y compris les émissions en amont et en aval.

Par ailleurs, FCDE procède régulièrement à l'évaluation de l'empreinte carbone de la société de gestion, y compris sur les émissions du Scope 3.

Résultats d'une évaluation de l'empreinte carbone
(exemple servant d'illustration)

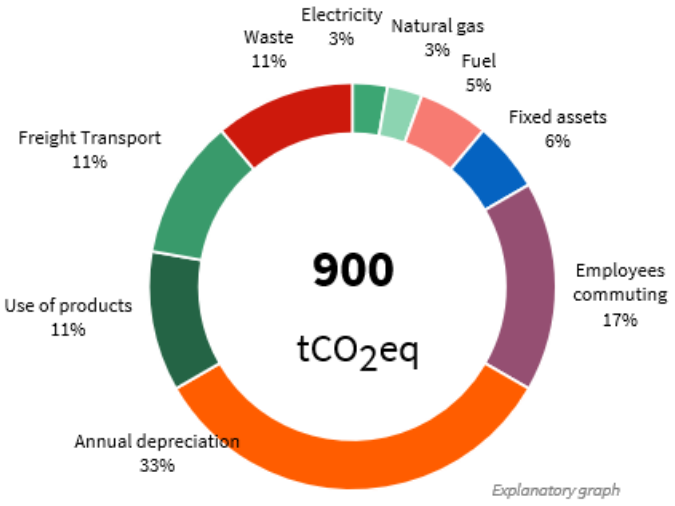

Explanatory graph

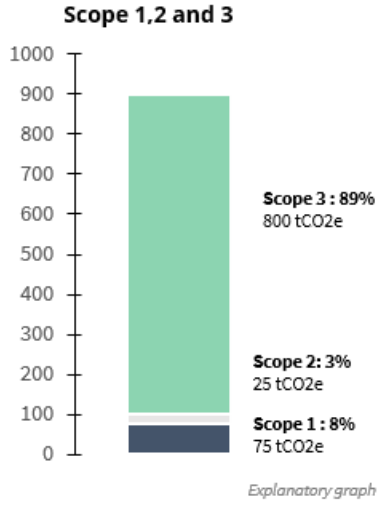

Explanatory graph

V RISQUES DE DURABILITÉ ET POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La Politique de rémunération FCDE vise à mettre en adéquation la rémunération du personnel avec une gestion saine des risques. La Politique de rémunération FCDE est conforme aux normes AIFM et aux normes actuelles en faveur de l'égalité des sexes (c'est-à-dire l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, le renforcement de la transparence et l'alignement des rémunérations pour des postes et compétences équivalents). La rémunération variable est attribuée sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs, en vue notamment d'éviter toute prise de risque à court terme. Pour l'ensemble des collaborateurs, une quote-part de 20% de la rémunération variable repose sur des critères de durabilité.

VI DIVERSITÉ

ENGAGEMENT FCDE EN FAVEUR DE LA DIVERSITÉ

FCDE accorde une grande importance à la diversité, à l'égalité et à l'inclusion sur le lieu de travail, et a à cœur d'atteindre l'équilibre entre les sexes et les cultures au sein de l'équipe. FCDE est convaincu qu'il est indispensable de disposer d'équipes aux compétences et aux expériences complémentaires pour le succès et l'exécution de sa stratégie. FCDE continue de prendre des mesures pour assurer la diversité au sein de son équipe, ce qui lui permet de bénéficier d'un vaste vivier de talents. Parmi les mesures prises à ce jour, citons la fixation d'objectifs de recrutement clairs et la sensibilisation (via des formations) des employés aux questions de diversité. FCDE a notamment signé la Charte pour favoriser la parité femmes-hommes dans le capital-investissement et dans les entreprises (France Invest), qui promeut la parité au sein des acteurs français du capital-investissement et des entreprises qu'ils soutiennent.

La politique de recrutement FCDE en matière de diversité s'articule autour des objectifs suivants :

- Accroître la proportion de femmes assumant la responsabilité des décisions du comité d'investissement en la portant à 25 % en 2030 et à 30 % en 2035, et se doter des outils nécessaires pour atteindre cet objectif
- Définir un objectif de 40 % de femmes dans l'équipe d'investissement d'ici 2030
- Garantir des pratiques de recrutement et d'évaluation non discriminantes
- Encourager la flexibilité et l'organisation du temps de travail pour tous les employés, mettre en œuvre des mesures favorables aux familles
- Combattre les stéréotypes de genre et le sexisme ordinaire
- Instaurer des indicateurs de suivi et les communiquer chaque année à France Invest

CONSOLIDATION
& DÉVELOPPEMENT

ACTIONS DES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE EN FAVEUR DE LA DIVERSITÉ

FCDE a adopté une approche active pour améliorer la parité hommes-femmes au niveau des sociétés du portefeuille. Ainsi, les sociétés du portefeuille sont tenues de rendre compte chaque année de l'indice de parité hommes-femmes tel que défini par la loi Pénicaud.

FCDE effectue également le suivi de certains indicateurs sur le flux d'affaires (« deal flow ») à l'étude en fonction du stade d'instruction :

- Composition de l'équipe de direction opérationnelle/du conseil d'administration (président, directeur général, directeur général adjoint, autres membres du conseil d'administration) : 100 % masculine, 100 % féminine ou mixte
- Pour les équipes mixtes : nombre d'hommes et de femmes au sein de l'équipe de direction opérationnelle/du conseil d'administration (président, directeur général, directeur général adjoint, autres membres du conseil d'administration)

Au niveau des sociétés du portefeuille, FCDE surveille les indicateurs suivants :

- Nombre d'employés au terme de l'exercice et nombre de femmes
- Nombre d'employés au sein de l'équipe de direction opérationnelle/du conseil d'administration et nombre de femmes
- Nombre d'employés au sein du conseil d'administration ou de surveillance et nombre de femmes